Image not found or type unknown

Licencier une infirmière libérale

Par **Clmnt**, le **16/06/2014** à **00:33**

Bonjour,

Alors voilà je suis très mécontent de la prise en charge de ma mère, âgée de 86 ans, par une infirmière libérale pour plusieurs raisons :
- refus de la toilette (même occasionnelle pour aider)
- refus de la coucher plus tard que 18h (sinon elle finirait a 22h)
- beaucoup d'erreurs basiques (mais rien de grave pour l'instant, enfin quand même à se demander si elle est allée à l'école)
- et j'en passe et des meilleurs

En clair que faut il que je fasse ?
Sans compter qu'elle me parle en permanence des son "ordre des infirmiers".
Si besoin de plus de précisions n'hésitez pas.

Merci d'avance

Bonne journée

Par **Lag0**, le **16/06/2014** à **07:29**

Bonjour,
J'ai du mal à comprendre le titre de votre message "Licencier une infirmière libérale". Une infirmière libérale est par définition non salariée, elle ne peut donc pas être licenciée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés